



RESPONSABILITÉ SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE **2013**



Rougier

RAPPORT RSE 2013

SOMMAIRE

NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

- 04 / Une politique environnementale ambitieuse
- 06 / La valorisation du patrimoine forestier
- 08 / La protection et la préservation des zones forestières concédées
- 10 / La démarche de certification FSC®
- 12 / La réduction des impacts environnementaux
- 14 / Géographie sociale et forestière

NOTRE ENGAGEMENT SOCIAL

- 18 / Panorama social du Groupe
- 20 / Des meilleures conditions de vie avec la certification FSC®
- 22 / Implication dans le développement local
- 24 / Une responsabilité dans la préservation de la faune
- 26 / Cartographie des interventions extérieures



LE GROUPE ROUGIER, FONDÉ EN 1923, EST AUJOURD'HUI LEADER DES BOIS TROPICAUX CERTIFIÉS AFRICAINS.

Il opère autour de trois activités : exploitation de forêts naturelles, transformation industrielle et commerce international (Rougier Afrique International et ses filiales SFID, Mokabi et Rougier Gabon), importation et distribution en France de produits bois de toutes origines (Rougier Sylvaco et Rougier Panneaux), et étude, gestion et investissement dans les plantations forestières industrielles en Afrique (Lignafrica). Le Groupe emploie près de 3 000 salariés, essentiellement en Afrique (Cameroun, Congo, Gabon).


Rougier
Gérer la forêt, faire vivre le bois

Rougier S.A.
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au Capital de 5 315 074 €

Siège social :
155, avenue de La Rochelle
B.P. 8826, 79 028 Niort Cedex 09

R.C.S. Niort B 025.580.143

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Rougier poursuit
une démarche
de progrès et
d'anticipation. »*



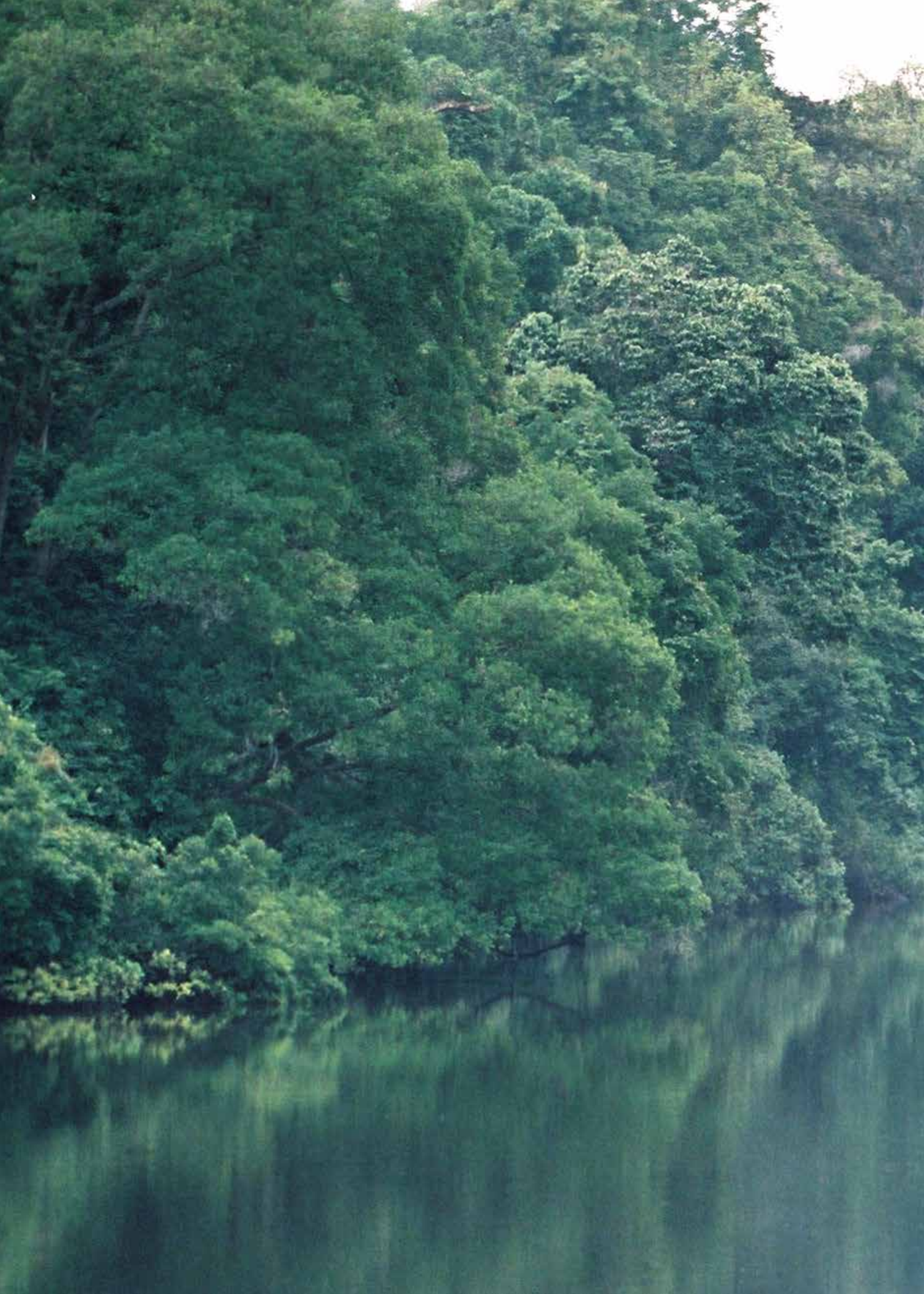
Précurseur de la bonne gestion forestière en Afrique Centrale, Rougier a engagé, il y a une quinzaine d'années, une démarche de responsabilité sociale et environnementale de ses concessions forestières. Véritable pari sur l'avenir, les actions entreprises confirment aujourd'hui leur pertinence face au renforcement des contrôles étatiques et internationaux de légalité.

Pour aller plus loin et satisfaire aux meilleures règles, Rougier a mis en place sur l'ensemble de ses concessions des systèmes de certification et de vérification de légalité et traçabilité reconnus internationalement. Rougier a ainsi progressivement franchi des étapes importantes : en 2008, avec la certification FSC® de 688 000 ha de concessions forestières au Gabon, en mars 2013 avec la certification FSC® de 286 000 ha au Sud-Est Cameroun et en octobre 2013 avec la certification FSC® de 189 000 ha supplémentaires de concessions forestières au Gabon portant ainsi à 1 163 000 ha la surface totale de concessions forestières gérées par Rougier et certifiée FSC®.

Cet engagement dans la certification mobilise nos équipes dans un effort continu, et nous place dans une logique d'amélioration constante de nos activités et de nos process. Le développement des produits certifiés est également un important moteur de différenciation en contribuant à valoriser nos offres sur les marchés internationaux.

Malgré une conjoncture économique incertaine, Rougier poursuit cette démarche de progrès et d'anticipation, en capitalisant sur son expérience et le renforcement de ses compétences. Cette politique ambitieuse recouvre des réalités concrètes, qui, décrites de façon approfondie dans le présent rapport, illustrent notre engagement toujours renouvelé.

Francis Rougier
Directeur Général



NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



« ROUGIER INSCRIT SON ACTION ENVIRONNEMENTALE DANS UNE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ AUTOUR DE LA CERTIFICATION, QUI DÉTERMINE LES CONDITIONS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE DANS CHACUN DES PAYS OÙ LE GROUPE EST IMPLANTÉ. »

Éric Chézeaux – Responsable Développement Durable
Paul-Emmanuel Huet – Directeur RSE groupe ROUGIER

2,1M

d'hectares de forêts sous plans d'aménagement déposés et agréés par les administrations forestières

100 %

des forêts exploitées auditées par une tierce partie indépendante

56 %

des surfaces sont certifiées FSC®



UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE AMBITIEUSE

DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU, ROUGIER AFFIRME SON ENGAGEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE EN PRIVILÉGIANT TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX : LA BONNE GOUVERNANCE, LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET CITOYENNE, ET LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.

GÉRER LA FORÊT, FAIRE VIVRE LE BOIS



Ressource indispensable à l'équilibre de notre planète, la forêt tropicale est l'un des plus grands patrimoines mondiaux de l'humanité. Les acteurs de l'exploitation forestière doivent en préserver les ressources et les richesses, en privilégiant sa dynamique naturelle de façon à transmettre aux générations futures un capital écologique préservé.

Concessionnaire de l'exploitation d'un capital forestier de premier plan dans le Bassin du Congo, Rougier est parfaitement conscient de la responsabilité qui lui est ainsi confiée. Rougier agit en tant qu'acteur engagé reconnu dans le cadre de ses activités et assure une gestion durable de ses forêts.

LA CHARTE ENVIRONNEMENTALE DE ROUGIER



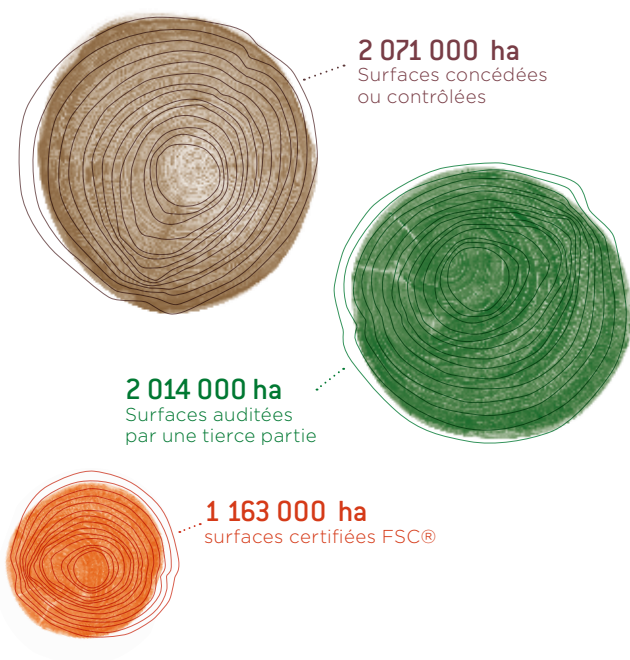
Pour structurer sa démarche, Rougier a fixé les règles d'une politique environnementale stricte reposant sur deux piliers fortement complémentaires : la Gestion Forestière Responsable et le Commerce Responsable de produits bois.

Rougier s'engage, à tous les niveaux de décision à :

- respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur dans les pays producteurs et importateurs ; et à appliquer les différents textes et conventions internationales ;
- mettre son savoir-faire au service de la valorisation des produits issus de l'exploitation forestière, conformément aux plans d'aménagement, notamment en minimisant le volume des déchets non valorisables.

« Des actions concrètes pour une coexistence harmonieuse des trois piliers du développement durable. »

DÉMARCHE DE CERTIFICATION À FIN MARS 2014 (EN HA AMÉNAGÉS)



LA CERTIFICATION FSC® (FOREST STEWARDSHIP COUNCIL®) EST LE PLUS HAUT NIVEAU D'ENGAGEMENT RECONNU PAR LES ONG ENVIRONNEMENTALES DANS LA FILIÈRE DES BOIS TROPICAUX.

Le FSC® représente dans le monde plus de 181 millions d'hectares de forêts certifiées, et 27500 certificats de chaîne de contrôle (source : FSC® mars 2014).

Dans les forêts qui lui sont confiées, Rougier s'engage à :

- prendre en considération, sur l'ensemble du Bassin du Congo, la coexistence harmonieuse de trois priorités :

Économique

assurer la viabilité économique des activités forestières et industrielles tout en supportant le financement des coûts environnementaux, sociaux et opérationnels liés à une exploitation responsable.

Environnementale

minimiser l'impact sur l'environnement : appliquer des procédures strictes de contrôle interne, participer activement aux actions de recherche entreprises en zone tropicale, et protéger les écosystèmes fragiles.

Sociale

dialoguer avec les communautés locales et les peuples autochtones afin de respecter leurs droits fonciers et d'usage à long terme des ressources forestières ; permettre une

exploitation en harmonie avec les usages des populations et contribuer à des projets d'intérêt communautaire initiés par les populations.

- augmenter progressivement le nombre d'hectares disposant d'une certification de bonne gestion forestière reconnue internationalement, de type FSC®.

Dans ses achats auprès de fournisseurs tiers, Rougier s'engage à :

- augmenter la proportion des volumes achetés bénéficiant d'une certification par un organisme vérificateur indépendant ;
- effectuer, un contrôle documentaire systématique (Due Diligence) tel que le prévoient certains règlements internationaux (type RBUE ou Lacey Act) afin de répondre de l'origine légale des produits commercialisés ;
- soutenir les actions de promotion d'un commerce responsable des produits bois.

LA VALORISATION DU PATRIMOINE FORESTIER

ROUGIER A DÉVELOPPÉ UN MODÈLE DE PERFORMANCE BASÉ SUR LA VALORISATION DE LA RESSOURCE BOIS. EN CROISANT LES OBJECTIFS COMMERCIAUX AVEC LES ATTENTES D'UNE POLITIQUE ACTIVE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, ROUGIER CONTRIBUE À CRÉER DE LA VALEUR TOUT EN PRÉSERVANT LE PATRIMOINE FORESTIER DE L'ENSEMBLE DE SES CONCESSIONS.



DES EXIGENCES DE LÉGALITÉ CROISSANTES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES PRODUITS CERTIFIÉS



Jusqu'à une date récente, la légalité des bois importés ne faisait pas l'objet de contrôles systématiques sur les marchés. Des initiatives fortes ont été prises par les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie pour mettre en place des exigences croissantes en faveur du développement des produits certifiés.

Le Lacey Act aux États-Unis contraint les importateurs à s'assurer que les bois qu'ils importent sont bien légaux. L'Australie et le Japon ont emboîté le pas, et l'Union Européenne a adopté un

règlement bois européen dénommé RBUE (Règlement sur le Bois de l'Union Européenne) qui est entré en vigueur en mars 2013. Cette réglementation européenne interdit formellement la mise sur le marché de bois illégal, et impose aux acteurs de la filière de s'assurer de la légalité des produits bois commercialisés (système de Due Diligence), sous peine de sanctions financières et pénales.

Rougier a soutenu cette initiative (au niveau de ses activités de production en Afrique et au niveau de ses activités d'importation et de distribution en France). Le développement de produits certifiés, moteur de différenciation pour Rougier, permet de valoriser ses productions africaines sur les différents marchés internationaux.

UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION



Rougier œuvre au quotidien pour respecter l'ensemble des réglementations qui prévalent dans les pays dans lesquels le Groupe intervient. Anticipant le renforcement des contrôles étatiques et internationaux de légalité et de bonne gouvernance, Rougier a souhaité faire appel à des organismes indépendants (SGS et Rain Forest Alliance) pour garantir à minima la légalité et la traçabilité de ses productions.

Au Cameroun depuis 2007, au Gabon depuis 2008 et au Congo depuis 2010, Rougier a engagé des processus volontaires de certification dans lesquels le Groupe investit de façon importante afin de valoriser ses productions sur les différents marchés internationaux.

A fin Mars 2014, plusieurs nouveaux caps ont été franchis en matière de certification forestière :

- L'obtention par la SFID en Mars 2013 de la certification FSC® pour les concessions forestières de l'Est Cameroun (286 000 ha);
- Le renouvellement par Rougier Gabon de la certification FSC® de bonne gestion forestière et son extension sur une surface désormais portée à 877 000 ha contre 688 000 ha en 2008;
- La délivrance pour les massifs du Congo et du Sud Cameroun par la SGS d'une attestation de conformité réglementaire au regard des grilles FLEGT-APV en vigueur, sésame indispensable aujourd'hui pour commercialiser les productions notamment sur les marchés européens et américains.

Le développement des produits certifiés aux meilleurs standards doit permettre à Rougier de tirer profit d'une offre « responsable » encore limitée face à une demande grandissante de produits labellisés.

« 100% des sites sont dotés d'un système de tri fonctionnel des déchets en 2013. »



LA GESTION DES DÉCHETS



Avec près de 3 000 salariés, 8 sites industriels et la grande majorité de la production de grumes transformée dans le Bassin du Congo, Rougier génère des quantités importantes de déchets en Afrique sur les sites de production. Des initiatives sont déployées en s'appuyant sur des systèmes de gestion rigoureux et un important effort d'implication de tous les collaborateurs.

En Afrique, le Groupe s'emploie à sensibiliser et à responsabiliser l'ensemble du personnel et des intervenants pour assurer le succès et la poursuite des politiques :

1. de tri des déchets organiques, métaux et plastiques avec la mise en place de bacs de couleurs différentes selon les types de déchets aussi bien dans les bases vies que sur les sites industriels et forestiers,
2. de stockage des éléments toxiques ou polluants dans des lieux dédiés (batteries, hydrocarbures, pneus, vieilles machines mises au rebut, produits de traitement, déchets souillés de l'infirmerie, etc.).

Afin de rendre ces opérations de tri efficaces, le personnel est sensibilisé en continu à ces démarches à travers la tenue régulière de sessions d'information. Rougier capitalise sur l'expérience des processus mis en place sur ses concessions certifiées FSC® pour mener un travail similaire sur les autres sites en cours de démarche de certification.

LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DES ZONES FORESTIÈRES CONCÉDÉES

LES ACTIONS CONCRÈTES MISES EN ŒUVRE DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES ET SUR LES SITES INDUSTRIELS MATÉRIALISENT LES ENGAGEMENTS DE ROUGIER : GARANTIR LE DEVENIR DE LA RESSOURCE, MAÎTRISER LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET CRÉER DE LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE À TRAVERS LA CERTIFICATION DE BONNE GESTION FORESTIÈRE.

D'année en année, le Groupe Rougier multiplie les actions concrètes permettant d'assurer la durabilité de ses activités en Afrique. L'engagement du Groupe à prendre en considération de manière équilibrée les rôles économiques, sociétaux et environnementaux de la forêt se traduit par la réalisation de deux objectifs principaux :



1. Garantir aux clients une parfaite légalité et traçabilité sur la totalité de la production



Des actions importantes ont été engagées dans le but de garantir la légalité et la traçabilité des bois commercialisés à partir des productions de l'ensemble des unités forestières du Groupe :

- toutes les productions issues des surfaces forestières gérées par Rougier au Cameroun peuvent être commercialisées avec une chaîne de traçabilité (productions FSC® 100 % pour les bois issus des massifs de l'Est autour de Mbang, ou productions dont la légalité est vérifiée par la SGS au regard de la grille FLEGT Cameroun pour les bois issus des massifs du Sud autour de Djoum),
- toutes les productions issues des surfaces forestières gérées par Rougier au Congo sont vérifiées par SGS comme étant conformes à la grille FLEGT APV Congo (donc conformes à toutes les réglementations en place au Congo) – cette conformité garantit aux clients européens qui effectuent leur Due Diligence une parfaite légalité des produits bois importés du Congo,
- toutes les productions issues des surfaces forestières gérées par Rougier au Gabon peuvent être commercialisées avec un certificat d'aménagement forestier FSC® qui va bien au-delà des exigences de légalité.

Ces réalisations constituent des étapes décisives dans la reconnaissance des efforts techniques, financiers et humains entrepris depuis plus de 15 ans par Rougier en matière de développement responsable. Elles contribuent à distinguer Rougier sur les marchés internationaux.

« Une culture d'entreprise forte, fondée sur la gestion forestière responsable. »

2. Garantir aux clients que les concessions forestières sont gérées de manière responsable.



L'engagement dans cette politique de certification implique une approche globale et participative. Cette démarche qualitative est fondée sur l'expertise en gestion forestière et sur l'importance des investissements humains et financiers.

Rougier a démontré sa capacité à gérer des territoires denses en biodiversité tout en les préservant. Les configurations géographiques, politiques et économiques in situ l'impliquent davantage dans les questions environnementales, sociales et sociétales : usage raisonné des ressources, mise en place de dispositifs contribuant à l'amélioration du niveau de vie, développement du tissu économique local, etc.

L'objectif de certification FSC® de bonne gestion est très ambitieux pour plusieurs raisons :

- Le milieu dans lequel Rougier évolue est un milieu extrêmement fragile présentant une biodiversité excessivement riche. Allier exploitation forestière et préservation de cette biodiversité est un exercice de long terme qui nécessite de nombreuses compétences (tant internes qu'externes) acquises au fil du temps.
- Dans le contexte socio-économique des pays du Bassin du Congo, les zones forestières sont en général des zones

relativement enclavées. Dès lors, en tant que seul opérateur économique, il incombe très fréquemment à Rougier de pouvoir fournir aux populations locales tous les services de base permettant un niveau de vie décent.

- Le coût des actions devant être mises en œuvre est très important. Ces coûts sont entièrement supportés par Rougier et peuvent affecter sensiblement sa rentabilité économique d'autant que cette démarche de certification reste volontaire et n'est pas mise en place, loin s'en faut, par tous les acteurs du Bassin du Congo.



AMÉLIORER LA FAISABILITÉ DE LA CERTIFICATION FSC®

PAR MARINE LEBLANC - INGÉNIEUR FORESTIER À L'ATIBT

Le développement de la certification forestière dans le bassin du Congo, et de la certification FSC® plus particulièrement, est le fruit d'un travail de plusieurs années mené par l'ensemble des parties prenantes du secteur forestier de la sous-région. Engagée dans le processus depuis le tout début, l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) n'a cessé de promouvoir cet outil afin d'assurer la viabilité économique de l'activité des entreprises engagées et de garantir la continuité des nombreux bénéfices de cette gestion sur le terrain.

En 2012, une campagne d'évaluation de l'organisme Accreditation Services International (ASI), mandaté par le FSC® avait conclu à la haute qualité des certificats dans le bassin du Congo et ce malgré les conditions de travail difficiles sur place. Les conditions de production sont en effet loin d'être optimales dans les pays africains, et la valeur ajoutée des produits reste faible (peu de produits très élaborés, gammes de produits peu diversifiées).

Persiste un manque de capacités de la part des opérateurs pour le respect d'un certain nombre de critères qui demandent des investissements parfois très lourds (besoin en formation, de personnel supplémentaires, d'installations électriques, construction de route, etc.).

Si l'entrée en vigueur du référentiel sous-régional FSC® pour le Bassin du Congo en septembre 2012 a marqué une étape importante pour la gestion responsable des forêts tropicales d'Afrique centrale, l'outil en lui-même ainsi que la stratégie du FSC® pour son maintien et son développement dans les pays tropicaux restent perfectibles. Cet outil doit notamment s'adapter aux cadres réglementaires contraignants actuels (APV, RBUE) afin de conserver sa crédibilité et sa compétitivité. Actuellement, le processus de développement des indicateurs génériques internationaux (IGI) du FSC® est en cours et relance la concertation entre parties prenantes de la filière autour de cet outil. Ce travail peut être une opportunité à saisir afin :

- d'améliorer la faisabilité de la certification FSC® dans les pays du Bassin du Congo,
- d'inscrire la stratégie du FSC® dans une logique de consolidation des efforts et des acquis afin de ne pas décourager les entreprises certifiées et celles qui aspirent à l'être.

L'IMPORTANCE DE L'AUDIT DE CERTIFICATION PAR UN TIERS INDÉPENDANT

Pionnier depuis 1989 dans la certification des forêts, Rainforest Alliance a participé à la création du FSC® en 1993, avec d'autres ONG (WWF, Greenpeace...). Ce label international garantit une gestion durable des forêts mais aussi le bien être des travailleurs et de leurs communautés. L'ONG témoigne ici de la valeur ajoutée apportée par la certification par un tiers indépendant.

La gestion d'une exploitation forestière ne répond plus aux critères d'autrefois. Bien que la construction des routes, la récolte, la plantation et autres activités de gestion forestière, constituent la base du métier des exploitants forestiers, ces derniers sont de plus en plus sollicités pour exposer et justifier les mesures prises pour rendre leurs produits conformes aux attentes des clients. Confrontés aux demandes émanant des clients soucieux de la légalité du bois qu'ils achètent, aux interrogations des parties prenantes sur le tracé de la route, et aux organisations environnementales concernées par le développement durable, les exploitants forestiers semblent passer aujourd'hui plus de temps à expliquer leurs pratiques qu'à l'organisation de l'exploitation forestière.

NOUVELLES EXIGENCES JURIDIQUES

Les marchés consommateurs tels que les Etats-Unis, l'Union Européenne et l'Australie ont déjà mis en place ou sont en passe de le faire, de nouvelles dispositions juridiques à destination des entreprises importatrices les obligeant à s'approvisionner en produits issus de forêts certifiées. La mise en application de cette réglementation a augmenté la pression qui pèse sur les exploitants forestiers de prouver leurs bonnes pratiques forestières et de rendre publiques ces informations.

L'engagement dans une politique de développement durable, une légalité établie de façon arbitraire et une chaîne de traçabilité solide ne répondent plus aux exigences des clients et des parties prenantes. Le marché réclame un degré supérieur d'engagement pour s'assurer que les produits achetés sont issus de forêts gérées de manière responsable et qu'ils remplissent les conditions requises d'importation en toute légalité. Dans cette perspective, les exploitants forestiers font appel à un organisme tiers pour auditer leurs exploitations forestières. Rien de tel qu'une certification obtenue auprès d'un tiers indépendant.

LES CONSULTANTS TIERS VERSUS LA CERTIFICATION PAR UN TIERS

Engager des consultants pour vérifier et attester de la gestion forestière relève de mesures d'atténuation dans un seul but commercial. Il est de pratique courante que le travail et la crédibilité de ce type de consultant soient remis en cause. C'est à ce stade que doit se mettre en place un système de certification par un tiers indépendant, garant de la conformité des pratiques. Les consultants ne sont pas en mesure de rendre un tel service car ils n'appartiennent pas aux organismes de certifications établis et reconnus.

Les auditeurs tiers indépendants se réfèrent à ceux qui ont établis les standards et non aux clients qui ont payés l'audit. Cela signifie que lorsque Rainforest Alliance émet un certificat, les clients et parties prenantes ont l'assurance que l'exploitant forestier a fait l'objet d'un audit rigoureux qui garantit que ses produits remplissent les exigences requises par les standards de certification. L'exploitant forestier passe moins de temps à expliquer et valider ses



procédures opérationnelles car le système d'audit par un tiers parle de lui-même. Les organismes de certification sont eux-mêmes audités régulièrement par l'organisation qui met en place les standards afin de s'assurer du parfait respect des normes en place.

Par conséquent, les organismes de certification n'émettent aucun certificat à moins que l'exploitant forestier ne remplisse toutes les conditions. Dans de nombreux cas, ils n'accordent pas le certificat à l'issu du premier audit. La moitié des exploitations auditées présentent des points d'amélioration à travailler en vue de la certification.

La certification de bonne gestion forestière, comme FSC®, et la certification de légalité sont de nouveaux outils de gestion du risque à destination des exploitants forestiers. Elles sécurisent non seulement leurs marchés en rassurant leurs clients, mais aussi leur approvisionnement en bois grâce à une démarche de progrès permanente.



VERS LA CERTIFICATION FSC® DE L'ENSEMBLE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES ROUGIER

De nouvelles étapes ont été franchies depuis 2012, non sans difficultés, d'autant que depuis mi 2013, un nouveau standard sous régional FSC® s'applique aux concessionnaires forestiers dans le Bassin du Congo.

- certification FSC® des 3 concessions forestières gérées par SFID à l'Est du Cameroun en mars 2013
- certification FSC® de la CFAD de Moyabi gérée par Rougier Gabon à l'Est du Gabon en octobre 2013 ;
- audit chaîne de traçabilité / FSC® Controlled Wood des massifs forestiers de Djoum-Mintom et Mpacko gérés par SFID au Sud du Cameroun (mars 2014 - premières conclusions favorables des auditeurs à l'issue de la réunion de clôture)



DES EXIGENCES RENFORCÉES DANS LE STANDARD SOUS RÉGIONAL FSC® POUR LE BASSIN DU CONGO

PAR ALEXANDRE BOURSIER - REPRESENTANT RAINFOREST ALLIANCE

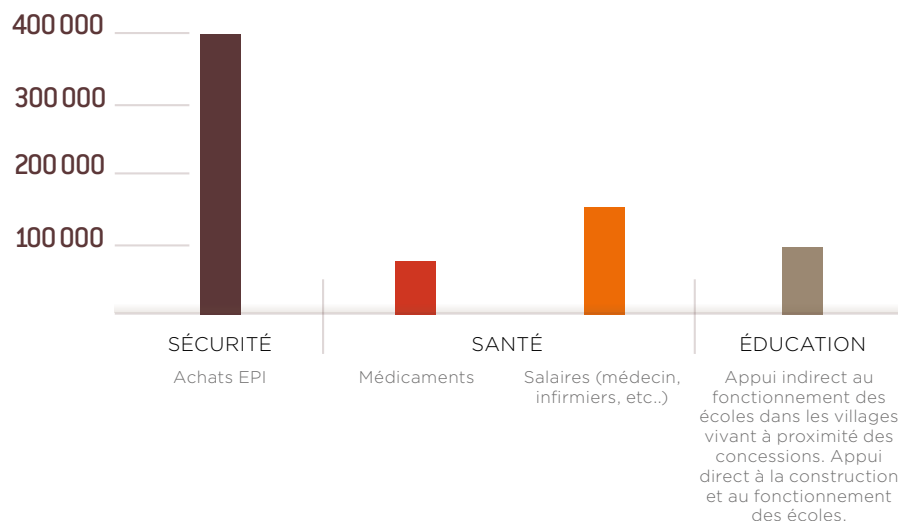
« Les premiers audits des opérations de Rougier réalisés par Rainforest AllianceRougier l'ont été en utilisant notre Norme intérimaire d'aménagement forestier pour la République du Cameroun de Rainforest Alliance/SmartWood, version 2.0, Février 2009. Cette norme, approuvée par FSC®, était ce qui se faisait de mieux à l'époque parmi les normes d'aménagement forestier dans le Bassin du Congo, tant sur les aspects sociaux qu'environnementaux. Cependant, l'adoption par FSC® de sa propre Norme pour la certification des forêts du Bassin du Congo est venue relever le niveau de performance, particulièrement concernant les aspects sociaux. Elle a donc nécessité des ajustements de la part des opérations déjà certifiées sous d'autres normes intérimaires dans le Bassin du Congo. Par exemple, là où la norme préliminaire exigeait des mécanismes adéquats pour résoudre les conflits avec les communautés riveraines, la nouvelle norme FSC® est venue préciser que ces mécanismes de résolution de conflits doivent en fait être élaborés mutuellement avec ces communautés et que celles-ci doivent donner leur libre consentement à l'application de ces mécanismes. L'ajustement à ces nouvelles exigences a évidemment nécessité beaucoup de travail de la part de Rougier.

Un autre exemple de mise à niveau concerne la santé et la sécurité des employés et de leur famille (Critère 4.2). Là où la norme précédente se déclinait en 11 indicateurs, la nouvelle norme FSC® pour le Bassin du Congo en comporte maintenant 14 et couvre de nouveaux éléments importants comme l'emploi de personnes âgées d'au moins 18 ans, l'approvisionnement en denrées alimentaires, la formation des travailleurs en matière de premiers soins, et la fourniture de structures sanitaires fonctionnelles avec un personnel médical qualifié sur le site. »



COÛT ANNUELS ESTIMATIFS DE CERTAINS THÈMES ÉTROITEMENT LIÉS À LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION DE ROUGIER EN AFRIQUE (EN EUROS)

À titre indicatif pour l'année 2013, les coûts d'audit de certification FSC® forêt et usine/traçabilité pour Rougier au Cameroun (SFID) et au Gabon (Rougier Gabon) se sont élevés à près de 80 000 Euros.



RÉDUCTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

ROUGIER EXERCE SON ACTIVITÉ EN VEILLANT À EN LIMITER LE MIEUX POSSIBLE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT. CETTE GESTION ENVIRONNEMENTALE EST UN MAILLON IMPORTANT DE LA DÉMARCHE DE CERTIFICATION DE BONNE GESTION FORESTIÈRE.

La protection de l'environnement est au centre de l'attention du Groupe. Rougier matérialise son engagement par des initiatives importantes sur les bases vies, les sites industriels et les sites de production forestière.

SUR LES BASES VIES ET LES SITES INDUSTRIELS



Rougier structure et optimise sa démarche en mettant en place des actions prévenant les risques de pollution ; elles s'articulent autour de :

- La gestion des déchets : tri sélectif, lieux de stockage dédiés ;
- L'installation de dalles en béton aux endroits sensibles (stations-services, fosses à vidange, batteries, fûts d'huile, groupes électrogènes, etc.) afin d'éviter tout ruissellement potentiel de substances toxiques lors des fortes pluies ;
- L'utilisation de bacs de décantation et séparateurs d'huile et d'eaux usées ;
- L'entretien régulier des machines pour éviter les fuites ;
- L'utilisation de kits d'intervention engins/camions en cas de pollution déclarée ;
- La sensibilisation régulière des salariés sur les dégâts considérables que peut engendrer toute pollution.

Ces actions relèvent de l'action volontaire de Rougier dans le cadre d'une démarche de certification FSC®.

« 753 kms de routes d'exploitation construites en 2013 pour 67 254 ha, soit 1 km pour 89 ha. »



SUR LES SITES FORESTIERS



À chaque étape de l'exploitation forestière, des mesures sont prises afin de minimiser les impacts sur les sites de production. Ces actions, qui s'inscrivent dans le cadre du plan d'aménagement (exigé par les codes forestiers des pays du Bassin du Congo), s'articulent autour de trois axes :

- Le zonage des concessions forestières et la délimitation de zones dédiées à un usage défini (production, conservation, agricoles, pastorales, etc.) ;
- Le rehaussement du diamètre d'exploitation d'un certain nombre d'essences dont la régénération avec coupe au diamètre administratif est considérée comme sensible ;
- La mise en place de techniques d'exploitation à faible impact (EFI) à tous les niveaux d'intervention de l'exploitation forestière : construction et entretien des routes et des ponts, pistage, abattage, débusquage, débardage, tronçonnage sur parc à grumes en forêt, etc.

Si l'exploitation à faible impact est de plus en plus généralisée dans le Bassin du Congo, y compris au niveau des sociétés ne disposant pas encore de certification FSC®, un niveau supplémentaire est demandé aux sociétés titulaires d'une certification forestière.

Elle concerne aussi bien la construction des routes et des ponts, que les activités de production forestière comme

l'abattage et le débardage qui doivent réduire au maximum l'impact sur la ressource.

L'exemple le plus emblématique de cette démarche relève de la nécessité d'accroître régulièrement les diamètres d'exploitation, essentiellement afin d'augmenter les taux de reconstitution. Dans le cas de l'Okoumé dans la région d'Ogooué-Ivindo au Gabon, le diamètre administratif est ainsi passé de 70 cm à 80 cm (diamètre d'exploitation dans le cadre du plan d'aménagement), puis à 90 cm (diamètre d'exploitation dans le cadre de la certification FSC®).

Cette hausse des diamètres d'exploitation, couplée à un taux de pistage (proportion d'arbres inventoriés comme exploitables commercialement mais qui resteront sur pied car ils sont par exemple situés dans une forte pente, ou à proximité de rivières, etc.) entraîne une baisse de la production.

Au final, conformément aux plans d'aménagement, le prélèvement n'excède pas 1 à 2 arbres par hectare en moyenne, tous les 25 ans. Si le plan d'aménagement est un des piliers de la démarche FSC®, la certification exige une prise en compte plus approfondie d'un certain nombre d'aspects sociaux mais également environnementaux que ce soit au niveau de la faune que de la flore.

29%

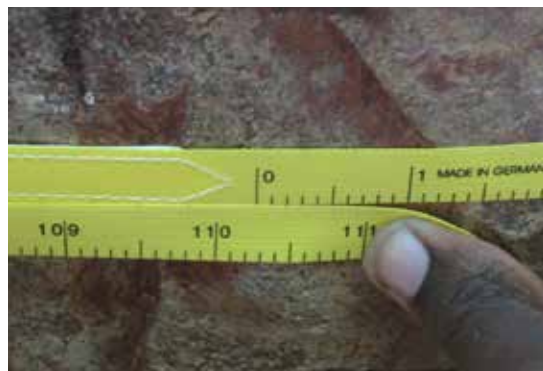
des surfaces forestières

intégralement inventoriées

7%

des surfaces non affectées

à l'activité de production forestière



Dans le respect de ses engagements liés à la certification forestière FSC® et à la gestion responsable de ses concessions forestières du massif de l'Est Cameroun, la SFID a conduit avec l'assistance technique de Nature + une étude relative à l'évaluation de l'état des populations des essences exploitées et des décisions prises en matière d'aménagement. Les principaux objectifs étaient (1) d'analyser la structure des populations des essences exploitées et leurs taux de reconstitution, (2) d'évaluer la régénération et (3) d'analyser l'évolution du nombre d'arbres semenciers.

L'étude a conduit à un ensemble de recommandations visant, pour des essences forestières considérées comme plus fragiles, à améliorer la durabilité de leur exploitation. Mises en œuvre depuis avril 2014 par les responsables et les équipes d'exploitation, ces recommandations ont notamment amené à :

- Rehausser le diamètre d'exploitation des essences suivantes : Eyong, latandza, Ilomba, Kosipo, Longhi, Niové, Sipo, Tali, Tiama
- Diminuer le coefficient de prélèvement des essences suivantes : Aielé, Alep, Aniégéré, Dibétou, Eyong, Fromager, latandza, Ilomba, Iroko, Kossipo, Lati, Longhi, Amouk, Niové, Padouk, Pao Rosa, Sipo, Tali

GÉOGRAPHIE SOCIALE ET FORESTIÈRE







Les sites forestiers et industriels sont situés au Cameroun, au Gabon et au Congo. Ils produisent annuellement 166 000 m³ de sciages, de produits transformés et de contreplaqués, certifiés FSC® ou disposant d'une attestation de vérification de la légalité.

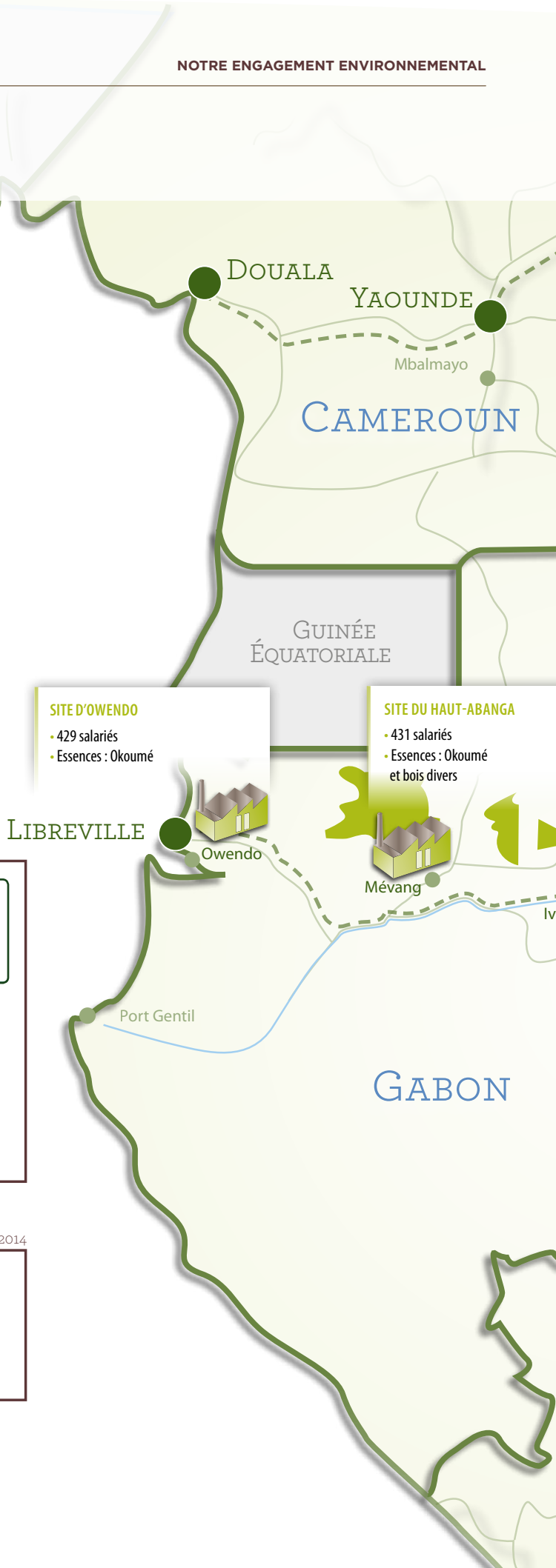
CERTIFICATION

	Concessions FSC® - 1 163 000 ha RA-FM/COC-006621 depuis 2013 au Gabon RA-FM/COC-006347 depuis 2013 au Cameroun.		
	Concessions auditées par SGS selon la grille de légalité FLEGT du Cameroun - 265 000 ha		
	Concessions auditées par SGS selon la grille de légalité FLEGT du Congo - 586 000 ha		

LÉGENDE

Mars 2014

	Capitales		Chemins de fer
	Villes		Frontières nationales
	Axes routiers		Usines

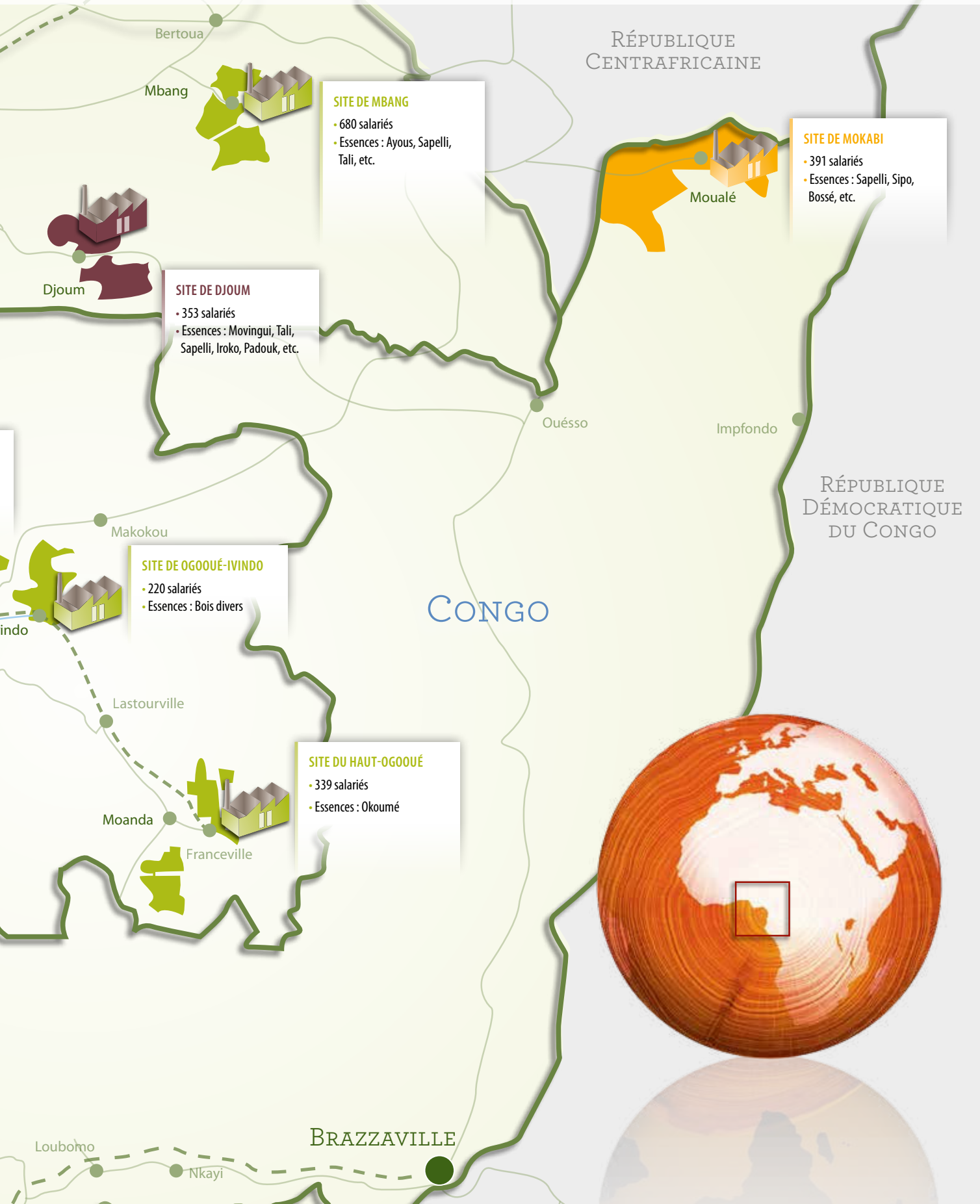


SITE D'OWENDO

- 429 salariés
- Essences : Okoumé

SITE DU HAUT-ABANGA

- 431 salariés
- Essences : Okoumé et bois divers





NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL



« EN CONFORMITÉ AVEC NOTRE POLITIQUE DE CERTIFICATION, NOS OPÉRATIONS DE BONNE GESTION FORESTIÈRE DANS LE BASSIN DU CONGO PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS FORESTIERS ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES, TOUT EN GARANTISSANT LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES ET L'INTÉGRITÉ DE LA FORÊT. CETTE VOLONTÉ D'ENGAGEMENT SE TRADUIT PAR LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS CONCRETS SUR NOS SITES INDUSTRIELS ET FORESTIERS. »

Éric Chézeaux et Paul-Emmanuel Huet

près de
3 000
salariés

1 241
enfants
scolarisés
dans 5 écoles construites
et gérées par Rougier

100 %
des sites
ont un service de santé
opérationnel

PANORAMA SOCIAL DU GROUPE

ROUGIER DÉVELOPPE EN AFRIQUE UN MODÈLE SOCIAL DONT LE FONDEMENT EST LE RESPECT DES DROITS HUMAINS. CONSCIENT QUE SON DÉVELOPPEMENT PASSE PAR L'ÉPANOUISSEMENT DE SES COLLABORATEURS, ET CONSIDÉRANT QU'IL S'AGIT D'UN VÉRITABLE LEVIER DE PERFORMANCE, ROUGIER AGIT EN EMPLOYEUR RESPONSABLE.



PRÈS DE 3.000 SALARIÉS EN AFRIQUE



Rougier comptait à fin 2013 2.868 salariés, dont 98 % en Afrique, essentiellement des nationaux. Les contrats à durée déterminée représentent suivant les pays de 15 % à 50 % de l'effectif. Le turn-over est relativement élevé, traduisant la difficulté à stabiliser une population dont la formation initiale est faible. Plus des deux tiers du personnel a une ancienneté inférieure à 5 ans.

Le marché du travail gabonais est particulièrement difficile. La filière bois souffre non seulement de la localisation de ses activités éloignée des grands centres urbains et peu attractive pour le personnel qualifié, mais aussi d'une forte concurrence des secteurs pétroliers, miniers et des travaux publics. La population active gabonaise étant peu nombreuse et mal formée aux métiers techniques, il est difficile d'assurer sur les sites de production une véritable transmission des savoir-faire.

La part des femmes dans les effectifs est en progression constante. Néanmoins, l'essentiel de l'effectif étant basé en Afrique sur des chantiers isolés, et soumis à une forte contrainte de mobilité, cette proportion reste naturellement faible.

Par contre, elle est importante dans toutes les fonctions supports et commerciales avec des taux élevés dans les emplois les plus qualifiés : 18 % des cadres du Groupe sont des femmes (11 % en 2009), alors qu'elles ne représentent que 7 % des effectifs globaux.

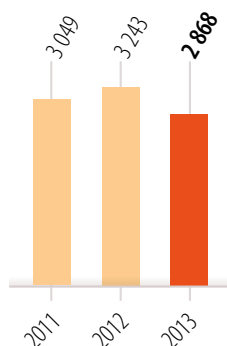
UNE ORGANISATION SOCIALE DÉCENTRALISÉE



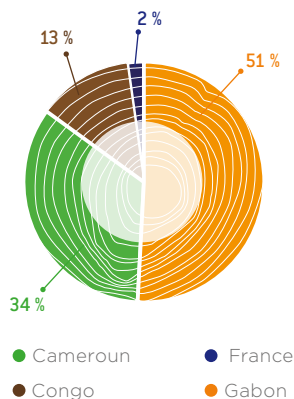
La gestion des relations sociales est décentralisée ; chaque filiale africaine gère l'ensemble de son effectif, ainsi que les relations avec les représentants du personnel. Chaque pays dispose de ses propres conventions collectives et organisations syndicales. Sur chaque site, les représentants du personnel sont élus à partir de listes présentées par les syndicats ou par les salariés.

Des Comités Sécurité et Santé au Travail (CSST) sont en place sur toutes les concessions forestières ainsi que sur les sites industriels et administratifs ; ces comités permettent d'accroître la sensibilisation du personnel à la prise en compte des aspects sécurité, santé et hygiène dans l'exécution de leurs tâches au travail. De manière générale, les actions sociales menées par Rougier en Afrique s'étendent bien au-delà des exigences légales.

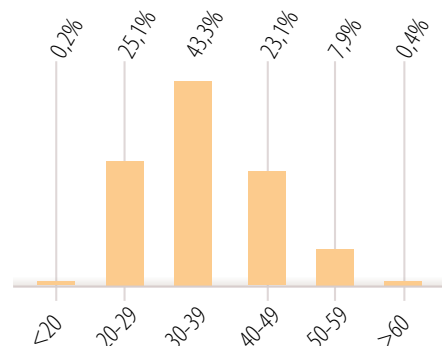
EVOLUTION DES EFFECTIFS



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PAYS



PYRAMIDE DES ÂGES



ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE EN AFRIQUE



Dans des régions souvent enclavées, Rougier exerce un rôle social prépondérant. Sur ses sites industriels et bases vies isolées en milieu rural, les travailleurs sont logés dans des villages construits par le Groupe et gérés en collaboration avec leurs représentants. Le Groupe y assure également la fourniture d'eau potable et d'électricité, et organise le tri sélectif et la gestion des déchets. De manière plus générale, Rougier s'engage à prendre soin de ses salariés, en leur permettant d'avoir accès à tous les services de base qui ne sont pas toujours fournis par l'État.

La scolarité des enfants des employés est prise en charge par les sociétés du Groupe en cas d'absence d'infrastructures dispensant l'éducation de premier niveau. En 2013, le Groupe gérait ainsi directement trois écoles au Gabon et deux au Congo : 1.241 enfants y étaient scolarisés dans le primaire. Dans les autres cas, Rougier participe financièrement au fonctionnement des écoles publiques en fournissant des dotations en matériel scolaire.

De la même façon, le Groupe contribue au suivi médical des familles en attribuant des dotations mensuelles de médicaments gratuits à chaque site, en signant des conventions d'assistance avec les hôpitaux existants, ou en construisant et en gérant des centres de santé chaque fois que cela est nécessaire. En 2013, le Groupe gérait cinq dispensaires au Gabon, deux au Cameroun et deux au Congo, tous dirigés par un médecin salarié de la société.

Enfin, pour assurer l'autonomie alimentaire des populations vivant sur les concessions, Rougier a mis en place, au sein des bases vies, des centres d'approvisionnement alimentaires proposant tous les produits de base, à prix subventionnés. Des actions sont parallèlement menées pour favoriser le développement de cultures vivrières et soutenir le commerce local. Ces pratiques induisent un niveau d'exigence très strict avec la certification FSC®.

LA FORMATION CONTINUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES



Rougier fédère ses salariés autour d'une culture de la sécurité, de la santé et de l'environnement, en mettant en œuvre ses plans de formation, notamment orientés vers le respect des procédures (souvent dans le cadre de la certification FSC®) et l'amélioration des compétences techniques des salariés. Plus d'une centaine de sessions ont été organisées en 2013 dans les trois pays, touchant près de 1.000 personnes.

La sensibilisation aux risques professionnels prend diverses formes, adaptées à la fois à l'isolement des sites de production, au niveau de formation initiale des travailleurs, et à l'importance des risques encourus :

- Rédaction systématisée de fiches de postes ;
- Distribution et utilisation généralisée d'équipements de protection individuelle (EPI) ;
- Mise en place de procédures d'évacuation ;
- Identification et signalétique des points dangereux des sites (forêts et usines) ainsi que du réseau routier propre aux concessions forestières.

Ces différentes actions sont la contrepartie nécessaire de la spécificité des métiers de Rougier, de l'isolement géographique des exploitations forestières et industrielles, et du caractère innovant de la démarche de gestion responsable.

821 maisons construites par Rougier à fin 2013

pour les employés dans les bases vie

DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE AVEC LA CERTIFICATION FSC®

UNE ÉTUDE RÉCEMMENT MENÉE PAR LE CENTRE POUR LA RECHERCHE FORESTIÈRE INTERNATIONALE (CIFOR), AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE WWF, A ÉVALUÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS LES IMPACTS SOCIAUX DE LA CERTIFICATION FORESTIÈRE FSC® DANS LE BASSIN DU CONGO ET, EN PARTICULIER, DE SES BÉNÉFICES ATTENDUS POUR LA POPULATION LOCALE.

LES IMPACTS SOCIAUX DE LA CERTIFICATION FSC®



L'objectif de cette étude était (1) d'évaluer les impacts sociaux autour des unités forestières d'aménagement (UFA) certifiées et non certifiées FSC® au Cameroun, au Gabon et en République du Congo, (2) de comparer les résultats entre les deux groupes, et (3) d'essayer de voir si les différences observées peuvent être attribuées à l'adoption et à la mise en œuvre de la certification FSC®.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus suggèrent que des différences importantes existent entre les UFA certifiées et non certifiées. Ils démontrent que les travailleurs et leur famille vivant dans ces concessions bénéficient de meilleures conditions de travail et de vie, telles que la sécurité au travail, un meilleur accès aux soins médicaux et une amélioration des conditions de logement.

La certification FSC® a notamment eu des effets positifs supplémentaires sur (1) les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises forestières et de leurs familles, (2) l'efficacité et la légitimité des institutions mises en place pour réguler les relations entre les sociétés forestières et les communautés avoisinantes, et (3) les droits des populations locales et leurs usages coutumiers des forêts.

LES PRINCIPALES CONCLUSIONS SONT LES SUIVANTES



1. La présence d'une UFA certifiée est presque régulièrement associée à de meilleures conditions de travail et de vie selon les 17 variables évaluées. Les résultats indiquent que la qualité de vie s'est améliorée dans les bases vie autour des UFA certifiées depuis que la certification a été accordée. Des services essentiels tels que l'approvisionnement en eau et les installations médicales sont garantis ; les travailleurs ont exprimé plus de satisfaction sur les prix et les produits disponibles dans les économats par rapport à ceux dans les UFA non certifiées. Des services de base tels que le logement, l'électricité et la gestion des déchets contribuent à des conditions de vie améliorées.

2. Les institutions locales actives, où des discussions entre la population locale et la société peuvent se tenir sur une base régulière, sont sans doute la caractéristique la plus distinctive des UFA certifiées : pour toutes les variables mesurées, les impacts sont meilleurs que dans les UFA non certifiées. Leur légitimité, l'efficacité et le degré de satisfaction des employés sont le témoignage de l'un des changements positifs clair que la certification peut apporter. Quant à la gouvernance de ces institutions, les procédures écrites pour

**1 point d'eau pour une
moyenne de 72 personnes**
(uniquement en milieu rural, sur les bases vies isolées)

**100 %
des sites**

ont un service de santé
opérationnel

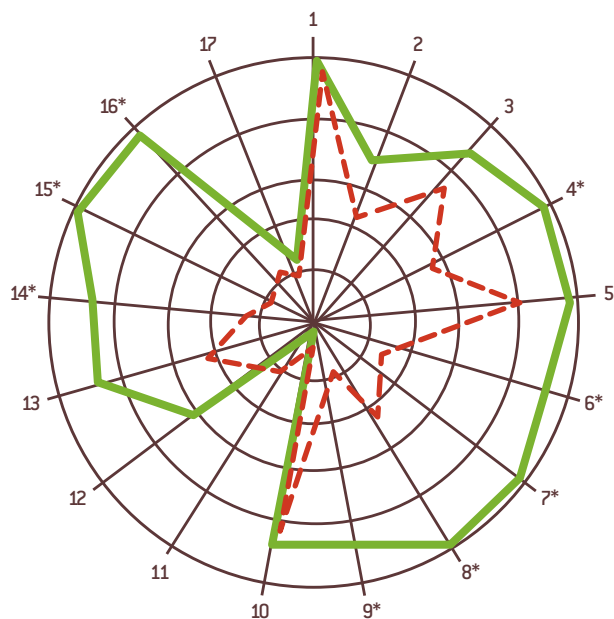


CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE DANS LES UFA ÉCHANTILLONNÉES

VARIABLES RATTACHÉES (EN %)

Note : les nombres avec un astérisque indiquent des variables avec des écarts statistiquement significatifs

— FSC
- - - NON-FSC



- | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>1 Présence d'un économat</p> <p>2 Satisfaction par rapport aux prix dans les économats</p> <p>3 Eau potable</p> <p>4 Systèmes individuels de douches et de toilettes</p> <p>5 Fourniture d'équipement de sécurité</p> | <p>6 Procédures pour contrôler et vérifier l'utilisation de l'équipement de sécurité</p> <p>7 Assurances santé et vie fournies à l'ensemble du personnel</p> <p>8 Centres médicaux locaux</p> <p>9 Procédures en cas de blessures</p> <p>10 Personnel ayant un contrat permanent</p> | <p>11 Pourcentage de femmes parmi le personnel</p> <p>12 Echelle de salaires plus élevée que dans les accords collectifs nationaux</p> <p>13 Maisons construites en matériaux durables dans les bases vie</p> <p>14 Procédures écrites pour l'occupation des logements</p> | <p>15 Procédures écrites pour la collecte et le traitement des déchets</p> <p>16 Structures associatives actives (par ex. les syndicats)</p> <p>17 Procédures écrites pour la résolution de conflits</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

INSTITUTIONS DANS LES VILLAGES ÉCHANTILLONNÉS

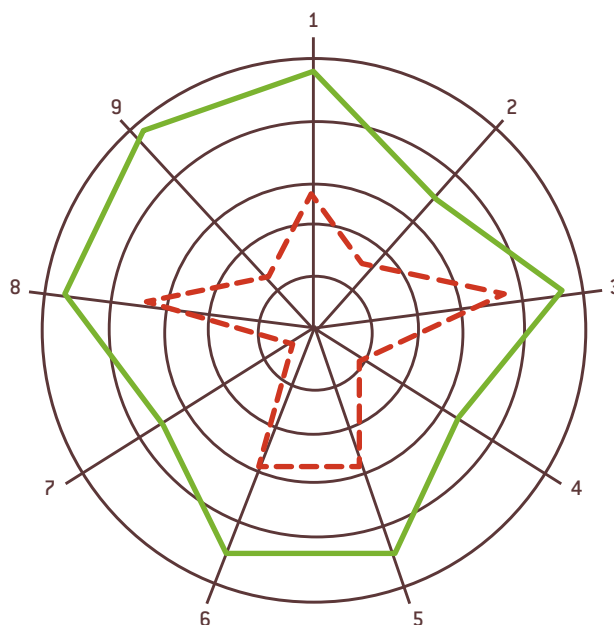
VARIABLES RATTACHÉES (EN %)

Note : les nombres avec un astérisque indiquent des variables avec des écarts statistiquement significatifs

— FSC

- - - NON-FSC

1	Connaissance du statut des UFA	6	Election des membres
2	Institutions existantes	7	(par opposition à la nomination)
3	Proportion d'institutions actives	7	Candidature externe autorisée
4	Institutions actives créées par l'entreprise actuelle	8	Renouvellement périodique des adhérents
5	Procédures écrites pour gérer les institutions	9	Mécanismes d'indemnisation



les gérer, l'élection transparente entre les membres, l'inclusion de membres extérieurs à la communauté et le renouvellement périodique des membres sont constatés plus souvent dans les UFA certifiées que dans les non certifiées. En outre, toutes les entreprises avec UFA certifiées ont des mécanismes de compensation au profit de la population rurale lorsque l'exploitation entraîne des nuisances pour eux.

3. La présence de la certification FSC® est fortement associée à l'existence de mécanismes de partage des bénéfices. Ces mécanismes ont une redistribution plus performante que ceux qui sont mandatés par les cadres juridiques existants. Dans les UFA certifiées, la redistribution se produit régulièrement dans tous les villages riverains (contrairement aux UFA non certifiées). L'approche utilisée dans les UFA certifiées permet un contact plus ouvert, dynamique et régulier entre le personnel de l'entreprise et la population locale.

4. Alors que le niveau d'activité est similaire dans les UFA certifiées et non certifiées, les populations vivant dans les UFA certifiées se considèrent comme davantage contraintes par les nouvelles réglementations que celles qui vivent autour des UFA non certifiées. En effet, les entreprises avec UFA certifiées introduisent des procédures et des règles pour appliquer la loi et embauchent du personnel pour les faire respecter. En revanche, compte tenu de la faiblesse générale de l'application des lois par l'Etat, les entreprises avec UFA non certifiées ont beaucoup moins de pression pour faire respecter la loi, en particulier pour des questions qui ne sont pas directement liés à l'exploitation du bois d'œuvre.

LA PRISE EN COMPTE DE L'INTÉRÊT DES POPULATIONS LOCALES



Des résultats sociaux positifs résultent également du maintien par les entreprises certifiées d'un canal de communication permanent avec la population locale, afin d'éviter des perturbations inattendues ou des conflits sociaux qui pourraient non seulement interférer avec les opérations d'exploitation, mais aussi augmenter le risque de mauvaise réputation pour l'entreprise.

Les efforts de dialogue avec les populations, notamment via des institutions locales actives, constituent sans doute une de caractéristiques les plus frappantes des UFA certifiées. Bien sûr, l'existence d'institutions ne signifie pas que tous les conflits disparaissent, mais le dialogue permanent établi entre les sociétés forestières, les populations locales et, souvent, les parties externes (par exemple les fonctionnaires de l'Etat et des ONG locales et internationales) marque une rupture nette avec la façon dont les activités d'exploitation forestière étaient menées dans le passé.

La version complète de cette étude est disponible sur cifor.org/FSC



117 villages dans les concessions Rougier

ont réalisé une cartographie participative à fin 2013

1241 enfants sont scolarisés dans 5 écoles

créées et gérées directement et intégralement par Rougier SA

FOCUS

IDENTIFICATION DES FHVC ET
CARTOGRAPHIE SOCIALE PARTICIPATIVE:UNE APPROCHE DIDACTIQUE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE
DES INTÉRÊTS DE COMMUNAUTÉS LOCALES RIVERAINES

La SFID-Djoum a démarré depuis Octobre 2013 un vaste processus d'identification des sites d'intérêts culturels et des besoins essentiels à la survie des communautés riveraines à ses UFA. Pour ce faire, et grâce à l'appui technique d'une association Belge, la SFID a pu développer une nouvelle méthodologie de cartographie participative sur son site à Djoum.

Cette nouvelle méthodologie entre dans le cadre du processus de certification forestière des forêts gérées dans le groupe Rougier. Simple à mettre en œuvre, elle a su gagner le cœur des communautés qui se sentent ainsi mieux impliquées dans

le processus de gestion durable dans la composante sociale du processus de gestion durable. À ce jour, plus de 15 villages et 4 campements Baka (peuples autochtones pygmées) ont déjà fait l'objet de cette méthodologie adaptée de cartographie participative, plusieurs sites sacrés ont été identifiés comme devant être protégés. De même, les terroirs et finages villageois sont mis en évidence afin d'être préservés, permettant ainsi de ne pas compromettre l'existence de Hautes Valeurs sociales pour la Conservation (HVC).



L'identification de ces sites d'intérêt particulier pour les populations locales est faite par le biais d'une concertation avec les communautés locales. Le massif forestier exploité par SFID autour de la ville de Djoum est composé du massif de Mpacko et du massif de Djoum-Mintom. D'une superficie totale de 265 000 ha, de nombreux villages leurs sont riverains : quarante et un villages bantous et une vingtaine de campement Baka. Un échantillon représentatif (proximité des concessions forestières, tendances ethniques, organisationnel, culturel et administratif) de ces villages a été choisi afin de conduire des enquêtes approfondies, sur la base d'une méthode innovante de cartographie participative.

LA CARTOGRAPHIE
PARTICIPATIVE

Selon le HVC Resource Network, la cartographie participative est utilisée pour représenter l'utilisation actuelle et historique du territoire, l'étendue des droits et les différentes zones de gestion et d'utilisation coutumière des ressources. Elle va plus loin que les études socioéconomiques établies lors de l'élaboration du plan d'aménagement). Elle est effectuée grâce à des maquettes interactives, permettant d'illustrer de façon physique et didactique chaque élément à reprendre sur les cartes. L'exercice est subdivisé en séquences étroitement liées et tient compte à chaque étape du consentement libre de chaque membre de la communauté et le consentement collectif du village pour sa validation ultime.

LE PROCESSUS
CARTOGRAPHIQUE
SE DÉROULE EN SIX PHASES :

1. *Introduction : objectifs de l'étude (Acteurs, intérêt de l'étude, programme de déroulement des activités, règles « du jeu »).*
2. *Identification : Présenter et faire reconnaître les éléments de la maquette.*
3. *Construction de la carte: Eléments du paysage, accès à la forêt, sites sacrés, activités traditionnelles (agriculture, chasse, pêche, etc...).*
4. *Finalisation de la carte sociale participative.*
5. *Restitution et approbation par la communauté villageoise.*
6. *Restitution par l'un des membres de la communauté.*

RESPONSABILITÉ DANS LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE

ACTEUR DE LA PROTECTION DE LA FAUNE DANS SES CONCESSIONS EN AFRIQUE, ROUGIER PRÉVIENT ET DÉCÈLE LES ABUS, LE BRACONNAGE ET TOUTES SITUATIONS IRRÉGULIÈRES DE CHASSE. IL FAIT RESPECTER LES RÈGLEMENTS VISANT À PROTÉGER LA RESSOURCE FAUNIQUE, LES RESSOURCES NATURELLES ET L'ÉQUILIBRE DE L'ÉCOSYSTÈME.



Dans le cadre du plan d'aménagement, des inventaires de la faune sont systématiquement réalisés de manière à pouvoir cartographier au mieux la répartition de la faune sur les concessions forestières. Un cahier des charges précis est élaboré lors de ces inventaires, de manière à ce qu'un maximum d'information soit collecté par les prospecteurs qui reçoivent souvent au préalable une formation spécifique. À titre d'exemple, ces inventaires se traduisent sur le terrain pour les mammifères par les quantités et âges des crottes d'éléphants,

l'observation de primates directe ou indirecte, les types d'habitat observé, le nombre de cris constatés, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement, des mesures sont prises pour (1) réglementer la pratique de la chasse de subsistance (ou chasse villageoise), (2) interdire les activités de chasse à vocation commerciale, (3) contrôler et réprimer toute pratique du braconnage qui ne respecterait par les réglementations en vigueur.

LES PRINCIPAUX PRINCIPES ET CRITÈRES FSC® CONCERNANT LA FAUNE

• PRINCIPE 1

L'aménagement forestier doit se conformer à toutes les lois en vigueur dans le pays où il a lieu ainsi qu'à tous les traités internationaux dont ce pays est signataire. Il sera de même conforme aux «Principes et Critères» du FSC®.

• PRINCIPE 6, CRITÈRE 6.2

Des mesures pour garantir la protection d'espèces rares et menacées et de leur habitat (par exemple, zones de nidification et d'alimentation) doivent être prises. Des zones de conservation et des aires protégées, en relation avec l'échelle et l'intensité de l'exploitation ainsi qu'en fonction de la rareté des ressources concernées doivent être établies. La chasse, la collecte et le piégeage inappropriés doivent être contrôlés.

• PRINCIPE 8, CRITÈRE 8.2

L'aménagement forestier devrait inclure la recherche et la collecte de données nécessaires au suivi, au moins de la composition et des changements constatés de la flore et de la faune.

• PRINCIPE 9, CRITÈRE 9.3

Le plan d'aménagement doit contenir et mettre en application des mesures spécifiques qui assurent le maintien ou l'amélioration des attributs de conservation en tenant compte du principe d'une approche de précaution. Ces mesures doivent obligatoirement être mentionnées dans le résumé public du plan d'aménagement.

UN SUIVI ACTIF DU PLAN FAUNE DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION FSC® EXTRAIT DES ACTIONS MENÉES PAR LA SFID À MBANG

RESULTATS	ACTIONS
1. Respect du règlement intérieur par les employés de la SFID	1.1. Interdire le logement de personnel étranger dans la base vie de Mbang 1.2. Suivre la consommation de protéine dans les ménages 1.3. Fournir l'économat en protéine alternative 1.4. Contrôler inopinément les camps des prospecteurs en forêt et le camp moible 1.5. Contrôler inopinément les véhicules de la SFID sur les routes de production 1.6. Faire respecter le règlement intérieur
2. Identification et protection de toutes les aires sensibles face à l'exploitation forestière	2.1. Identifier les zones sensibles et les documenter (avec des cartes) à travers la télédétection à l'échelle des UFAs 2.2. Développer une procédure ou une instruction de travail visant l'identification des zones sensibles (FHVC), leurs mesures de gestion et leurs modalités de suivi, et l'intégrer dans le plan opérationnel d'exploitation forestière au niveau de l'AAC (Assiette Annuelle de Coupe)
3. Contrôle effectif du braconnage dans les UFAs	
Missions de lutte anti braconnage (LAB) menées dans les UFAs	3.1. Organiser des missions LAB avec les autorités administratives compétentes 3.2. Suivre les dossiers traduits en justice en s'appuyant sur l'expérience de personne ou de structures (ONG) spécialisées
Contrôle du braconnage par une société de sécurité	3.3. Fouiller les véhicules de la SFID aux différentes barrières installées à l'entrée des concessions 3.4. Suivre le passage des « ayant droits » aux barrières
4. Suivi de la pression de chasse dans les villages périphériques aux UFAs de la SFID	4.1. Mener des discussions sur l'étendue du finage, du braconnage et des actions LAB 4.2. Suivre l'évolution de l'étendue des finages 4.3. Analyser les «tableaux de chasse» des villages afin d'estimer la pression sur la faune
5. Efficacité du plan de protection de la faune est suivie	5.1. Mettre en œuvre la procédure de surveillance du territoire 5.2. Tenir à jour les bases de données relatives à la protection de la faune 5.3. Connaître l'abondance relative des espèces animales dans les UFAs

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

ROUGIER S'ENTOURE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES D'EXPERTISES EXTERNES FOURNIES PAR DES BUREAUX D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS, MAIS AUSSI ET DE PLUS EN PLUS PAR DES ONG SPÉCIALISÉES, QU'ELLES SOIENT LOCALES OU INTERNATIONALES. LEURS INTERVENTIONS CONTRIBUENT À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES INHÉRENTES À LA CERTIFICATION FSC®.



GABON

Type d'intervention	Gestion durable du secteur de la faune sauvage et de la viande de brousse	Appui à la caractérisation des FHVC (aspects floristiques)	Appui aux programmes de lutte-antibraconnage
Sites/ Pays concernés	Gabon (CFAD Moyabi et de l'Ogooué-Ivindo)	GABON (tous sites forestiers)	GABON (CFAD de Léké et de Moyabi)
Nom de la structure	FAO et partenaires (CIFOR, CIRAD, UICN + ONGs locales)	CENAREST (IRET)	DPEF / WCS
Description	Projet visant des réformes juridiques et politiques pour le secteur de la faune sauvage et plus particulièrement la viande de brousse. Le projet vise aussi la mise en place d'outils de gestion participative de la faune sauvage et le développement des capacités locales	Caractérisation de la biodiversité floristique au sein des séries de conservation et des différents blocs de forêts représentatifs des types forestiers rencontrés sur les CFAD.	Appui à la réalisation de patrouilles de lutte anti-braconnage
Lieux d'intervention	Villages de DJOUTOU (CFAD MOYABI) et d'OVAN (CFAD de l'OGOUE-IVINDO)	Toutes CFAD	CFAD de Léké et de Moyabi
Dates, durée, fréquence	Assistance technique de décembre 2012 à août 2017	A durée indéterminée (depuis 2008)	4 missions par trimestre en rythme normatif



CAMEROUN

Type d'intervention	Dynamique des peuplements forestiers	Formation Abattage contrôlé	Assistance technique Faune	Assistance technique socio-économique
Sites/ Pays concernés	Cameroun (Djoum et Mbang)	Cameroun (Djoum et Mbang) Congo	Cameroun (Mbang)	Cameroun (Djoum)
Nom de la structure	NATURE+	ONFI	ZSL	TEREA
Description	Assistance technique au reboisement Suivi de parcelles (diamètres, hauteur) Suivi mortalité	Formation Abattage Contrôlé visant à augmenter la sécurité, améliorer les rendements, et limiter les impacts environnementaux	Assistance technique pour l'élaboration d'un plan de gestion de la faune à l'échelle des 3 UFA gérées par la SFID autour de Mbang	Diagnostic et renforcement du modèle de gestion des projets de développement communautaires de la SFID à Djoum
Lieux d'intervention	Bases vies (pépinière); Limites UFA; Parcs à grumes; Trouées d'abattage; Parcelles témoins	Forêts et garages	Forêts et villages riverains	Villages riverains des UFA LOREMA, MPACKO, SOCIB
Dates, durée, fréquence	Convention sur 5 années avec chaque année 2 missions d'une semaine à Mbang et à Djoum	Formations d'une durée de 2 semaines étalées sur 2013 à 2014 à raison de 3 formations par site (soit au total 6 semaines/site)	Assistance étalée entre Janvier 2013 et Juin 2014	Premier trimestre 2014



CONGO

Type d'intervention	Dynamique des Peuplements (DYNAFFOR)	Sécurité alimentaire
Sites/ Pays concernés	Congo (MOKABI)	Congo (MOKABI)
Nom de la structure	ATIBT	BDPA (bureau français)
Description	Projet de recherche développement destiné à collecter des informations sur la dynamique des peuplements forestiers sur plusieurs années en regardant les impacts liés au milieu environnant et ceux liés à l'exploitation forestière	Diagnostic des pratiques agricoles dans les séries de développement communautaire (SDC) et propositions concrètes d'améliorations afin d'améliorer la sécurité alimentaire des populations de la zone concernée
Lieux d'intervention	Forêts	Séries de Développement Communautaire de Lola et Moualé
Dates, durée, fréquence	Assistance étalée sur 5 ans entre Mai 2013 et Décembre 2017	Premier semestre 2014

CONTACTS

ROUGIER S.A.

155 avenue de La Rochelle - BP 8826 79 028 Niort Cedex 09
Tél. 33 - (0)5 49 77 20 30 - Fax 33 - (0)5 49 77 20 40
75 avenue des Champs-Élysées - 75 008 Paris
Tél. 33 - (0)1 53 77 25 00 - Fax 33 - (0)1 53 77 25 08
<http://www.rougier.fr>

EXPLOITATIONS DE FORÊTS NATURELLES, INDUSTRIES
DE TRANSFORMATION DU BOIS ET NÉGOCE INTERNATIONAL.

ROUGIER AFRIQUE INTERNATIONALE

155 avenue de La Rochelle - BP 8826 79 028 Niort Cedex 09
Tél. 33 - (0)5 49 77 20 30 - Fax 33 - (0)5 49 77 20 40
75 avenue des Champs-Élysées - 75 008 Paris
Tél. 33 - (0)1 53 77 25 00 - Fax 33 - (0)1 53 77 25 08

ROUGIER GABON

BP 130 - Libreville - Gabon
Tél. (241) 74 31 50 - (241) 77 30 48 - Fax (241) 74 31 48

SFID

BP 1343 - Douala - Cameroun
Tél. (237) 33 42 56 42 - Fax (237) 33 42 40 92

MOKABI

BP 97 - Lola, Impfondo - République du Congo
Tél. (242) 06 654 90 90 - Fax (242) 06 669 99 34

IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE BOIS EN FRANCE.

ROUGIER SYLVACO

155 avenue de La Rochelle - BP 8826 79 028 Niort Cedex 09
Tél. 33 - (0)5 49 77 20 30 - Fax 33 - (0)5 49 77 20 40
935 avenue des Eaux Blanches - 34 200 Sète
Tél. 33 - (0)4 67 28 32 67 - Fax 33 - (0)4 67 28 30 82

ROUGIER PANNEAUX

9 impasse des Petits Marais - 92 230 Gennevilliers
Tél. 33 - (0)1 47 98 26 26 - Fax 33 - (0)1 47 98 54 03

DÉVELOPPEMENT DE FORÊTS DE PLANTATIONS INDUSTRIELLES.

LIGNAFRICA

Espace Fréjorgues Ouest - 60 rue Henri Fabre
34 130 Mauguio Gd Montpellier - France
tél. 33 - (0)4 67 20 08 09 - fax 33 - (0)4 67 20 08 12
<http://www.lignafrika.com>

Calyptus – Création graphique : www.profil-design.com
Crédit photo : Albert Catalano, Archives Rougier, Archives FRM

Impression : Point 44, imprimeur titulaire de la certification ISO 14001, relative au respect de l'environnement.



Le label FSC® garantit que le papier sur lequel est imprimé ce document provient de sources responsables.



Rougier S.A.
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au Capital de 5 315 074 €

Siège social :
155, avenue de La Rochelle
B.P. 8826 – 79 028 Niort Cedex 09

R.C.S. Niort B 025.580.143